

Rencontres de l'Énergie

CWaPE, le 5 février 2016

Le rôle du régulateur : comment le régulateur peut-il accompagner la transition énergétique, au bénéfice de tous les acteurs y compris les plus précarisés

*Marc Deprez
Brugel*

Les missions actuelles des régulateurs

Au niveau fédéral (CREG)



- Surveiller la transparence et la concurrence sur les marchés de l'électricité et du gaz naturel
- Veiller à ce que la situation des marchés vise l'intérêt général et cadre avec la politique énergétique globale
- Veiller aux intérêts essentiels des consommateurs
- Conseil auprès des autorités publiques

Principales actions du régulateur fédéral :

- Compétence tarifaire pour le transport (Elia et Fluxys)
- Analyse et remise d'avis sur les plans d'investissement dans les réseaux de transport (y compris interconnexions, transit , ...)
- Avis sur le coût et la hauteur des réserves et réserves stratégiques
- Emission des certificats verts offshore
- Surveillance du marché : entre autres, filet de sécurité (indexation des prix pour les contrats à prix variables), évolution des prix, standard de qualité pour les simulateurs et comparateurs de prix
- Formulation d'avis (tel que spécifiquement prévus dans la législation ou d'initiative)
- Publication d'études portant sur des sujets spécifiques ou d'actualité

3

Au niveau régional (VREG, CWaPE, BRUGEL) :

Missions des régulateurs régionaux :



CWaPE : « La CWaPE est investie d'une mission de conseil auprès des autorités publiques et d'une mission générale de surveillance et de contrôle. Elle exerce ces missions tant en ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement des marchés régionaux de l'électricité et du gaz qu'en ce qui concerne l'application des décrets et arrêtés d'exécution y relatifs. »

BRUGEL : « BRUGEL est investi d'une mission de conseil auprès des autorités publiques en ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement du marché régional de l'énergie, d'une part, et d'une mission générale de surveillance et de contrôle de l'application des ordonnances et arrêtés y relatifs, d'autre part »

VREG : « Notre mission est de réglementer et de surveiller les marchés de l'électricité et du gaz en Flandre. Nous assurons un fonctionnement efficace et fiable des marchés de détail de l'énergie et le respect des obligations de service public environnementales et sociales. Nous régulons les réseaux de distribution afin de s'assurer qu'ils soient efficaces, accessibles et fiables pour les consommateurs et les producteurs. Nous encourageons nos clients à exploiter le potentiel du marché libre.

En tant que centre de connaissance des marchés de l'énergie, nous fournissons des conseils au gouvernement flamand, nous sommes en dialogue avec toutes les parties prenantes dans le marché de l'énergie en favorisant la communication ouverte avec les autorités flamandes, avec les acteurs du marché et les consommateurs. »

4

Au niveau régional (suite) :

4 missions générales :

- **Mission de conseil auprès des autorités publiques**
- **Surveillance du fonctionnement des marchés électricité et gaz**
- **Contrôle de l'application des législations (en ce compris les compétences tarifaires)**
- **Mission d'information et dans certains cas d'assistance aux consommateurs particuliers**

5

Principales actions concrètes des régulateurs :

- **Octroi des autorisations de fournitures**
- **Analyse et approbation (ou avis pour approbation du gouvernement) des plans d'investissement dans les réseaux de transport (régionaux ou locaux) et de distribution**
- **Octroi et gestion des certificats verts**
- **Certifications des installations (énergie verte)**
- **Établissement des tarifs de distribution (depuis 2015)**
- **Surveillance des marchés régionaux**
- **Etablissement des statistiques régionales (électricité et gaz naturel)**
- **Missions liées à la protection des consommateurs et en particulier des consommateurs les plus vulnérables (clients protégés)**
- **Mise à disposition de comparateurs de prix entre les différents fournisseurs actifs dans la région, informations au consommateur**
- **Etudes sur des aspects spécifiques du marché de l'électricité et du gaz naturel**
- **Service de plaintes, de règlement des litiges (médiation dans certains cas)**
- **Remise d'avis aux autorités (sur demande, en fonction des obligations légales ou sur initiative)**
- **...**

6

La transition énergétique : indispensable pour tendre vers une société émettant peu ou pas carbone

- Réduction maximale des émissions de gaz à effets de serre et des autres polluants
- Tendre vers une société à 100% d'énergies renouvelables
- Consommer le moins d'énergie possible (efficacité énergétique maximale)

La transition énergétique est indispensable à la lutte contre le changement climatique (moins de 2° C en 2050) mais tout autant indispensable pour la préservation des réserves mondiales d'énergies fossiles non-renouvelables.

7

Quatre impératifs concomitants :

- Garantir la sécurité de l'approvisionnement énergétique
- Maintenir la compétitivité de l'économie nationale
- Atteindre les objectifs climatiques et énergétiques fixés au niveau international
- Garantir l'accessibilité à l'énergie et aux services énergétiques pour tous afin que tous les acteurs puissent bénéficier de cette transition énergétique (y compris les consommateurs les plus vulnérables)

8

Conséquences prévisibles de la transition énergétique sur le secteur de l'électricité

- La part des énergies renouvelables dans le mix énergétique deviendra prédominante (> 50% , voire 100%)
- De plus en plus de consommateurs deviendront des prosumers
- Une flexibilité croissante dans l'offre et la demande d'électricité sera valorisée sur les marchés
- L'offre d'une commodity deviendra de plus en plus une offre de service(s)
- Les réseaux (transport et distribution) seront de plus en plus réactifs (smart) ainsi que les compteurs intelligents/communicants
- De nouveaux acteurs interviendront dans le marché
- Electrification croissante de la société
- Les véhicules électriques seront de plus en plus répandus
- Les échanges transfrontaliers d'électricité augmenteront
- Le stockage d'électricité à grande échelle sera probablement une réalité
- La Belgique sera probablement de plus en plus dépendante des importations d'électricité
- Les investissements dans les réseaux seront très importants, les coûts de réseau seront de plus en plus importants dans le prix final
- ...
- ...

9

Quelques sujets de réflexion :

- Les tarifs de réseau seront peut-être de plus en plus 'capacitaires', les offres de services énergétiques aussi ? Or, la flexibilité du système énergétique implique une plus grande réactivité de l'offre et de la demande aux mouvements de prix sur les marchés (prix en temps réel) ?
- Pour tirer profit du foisonnement des capacités de production d'énergies renouvelables , il faut une très grande intégration de ces capacités au réseau. De même, pour pouvoir bénéficier d'une plus grande flexibilité de la demande, il faut que tous les consommateurs, mêmes particuliers, soient réactifs, par le biais des compteurs intelligents communiquant, de façon à pouvoir agréger toutes ces petites demandes individuelles. En même temps, on vante les mérites des circuits courts, des réseaux fermés, de la production et de la consommation locale. Est-ce compatible à long terme ?

10

Quelques sujets de réflexion (suite) :

- **Qui décidera des principales orientations de cette transition énergétique ?**
 - Les marchés ?
 - Les acteurs de marchés ?
 - Les autorités publiques nationales, internationales ?
 - Les pays exportateurs d'électricité ?
 - Les technologies ?
 - ...
- **Plusieurs facteurs influenceront la transition énergétique :**
 - Le prix du CO2
 - Les prix des énergies fossiles
 - Les développements technologiques
 - Les décisions politiques
 - Les comportements des consommateurs
 - ...

11

Quel rôle jouera le régulateur dans cette transition énergétique ?

- un rôle actif ? Un rôle réactif ?
- un rôle d'encouragement de certaines pratiques ?
- un rôle d'arbitre ?
- un rôle de défenseur de l'intérêt commun ?

La transition énergétique nécessitera-t-elle plus de régulation ? Moins de régulation ? Une autre forme de régulation ?

12

- **Qu'entendons-nous par le terme 'bon fonctionnement du marché' ?**
- **Quels sont les critères à prendre en compte pour juger du 'fonctionnement du marché' ?**
- **La généralisation des énergies renouvelables (et intermittentes) et le besoin croissant de flexibilité nécessitera une interaction de plus en plus grande entre producteurs, transporteurs, distributeurs, consommateurs ... ainsi que des échanges transfrontaliers importants d'électricité . Est-ce compatible à terme avec une structure comportant 3 législations régionales (et une fédérale), 4 régulateurs, X gestionnaires de réseau de distribution, ...?**

13

Merci pour votre attention

14